

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V.225 Vœu relatif au trafic de stupéfiant rue de la Jonquière.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant la rue de la Jonquière, qui s'étend entre l'avenue de Saint-Ouen et le boulevard Bessières ;

Considérant que cette rue a fait l'objet, depuis plusieurs années, d'un embellissement et d'une revalorisation commerciale auxquels les différents acteurs locaux ont largement participé ;

Considérant que cette évolution est particulièrement appréciée par la population du quartier Épinettes / Bessières ;

Considérant qu'après une légère accalmie, les trafics de stupéfiants ont très nettement repris, notamment à l'angle de la rue Berzelius et de la rue de la Jonquière ;

Considérant que ce trafic a souvent lieu à l'heure de la sortie des établissements scolaires et se poursuit tard dans la nuit ;

Considérant qu'il occasionne des nuisances importantes pour ce quartier, notamment en provoquant des rassemblements de dealers et de consommateurs ;

Sur la proposition de Jérôme DUBUS et des élus du groupe Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendants, le Conseil de Paris

Émet le vœu

que la Maire de Paris intervienne auprès du préfet de Police afin que le secteur de la rue de la Jonquière / rue Berzelius fasse l'objet de contrôles plus fréquents et d'une surveillance accrue afin de mettre fin à ces trafics.